SÉLECTION OFF 2026

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCUEIL

<u>DATES DU FESTIVAL</u>
Du jeudi 23 juillet matin au dimanche 26 juillet soir 2026

<u>CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE</u>
> Appel à candidatures du 1er décembre 2025 au 8 janvier 2026 inclus
> Réponse aux compagnies : fin mars 2026

Véritable vitrine de la création contemporaine en espace public, la *Sélection Off* réunit les compagnies retenues par un comité de sélection de l'équipe du festival. Ses enjeux sont les suivants :

- dresser un panorama de la création en espace public : diversité des esthétiques, pluralité des disciplines, recherche d'équilibre et de représentativité (genre, discipline, origine géographique, maturité / émergence et parité des équipes, diversité…)
- être une plateforme de diffusion, de visibilité pour les compagnies et un temps dédié à la rencontre entre artistes et programmateurs / programmatrices
- contribuer à l'écriture globale du festival
- valoriser des créations récentes du paysage des arts de la rue. Les spectacles présentés doivent avoir comme année de création de **2021 à 2026**.

GÉNÉRALITÉS

- Les candidatures se font uniquement via le formulaire.
- Les compagnies doivent être professionnelles.
- Les compagnies doivent être autonomes en terme de logistique et de moyens techniques.
- Arrivée sur le site de jeu J-1 matin.
- Départ J+1 à 14h maximum.
- Jours de jeux : jeudi 23 juillet / vendredi 24 juillet / samedi 25 juillet / dimanche 26 juillet.

- Si la compagnie est sélectionnée, elle est programmée de fait sur les 4 jours de festival.
- Nous ne sélectionnons pas de concerts (groupe, dj set...). La *Sélection Off* s'articule en priorité autour de créations pour l'espace public (spectacles musicaux ou musique de rue).
- Si une compagnie est déjà venue jouer avec son spectacle dans la *Sélection In* ou *Off*, elle ne peut prétendre à être sélectionnée de nouveau.

ACCUEIL TECHNIQUE

- Les informations techniques indiquées dans le formulaire nous permettent de vous fournir les besoins techniques élémentaires pour votre spectacle (espace scénique, électricité...). Lors de votre inscription, faites vous accompagner par un référent technique au besoin.
  Pour rappel : nous ne sommes pas en mesure de respecter les fiches techniques des spectacles dans le cadre de la *Sélection Off*.
- Le gardiennage des installations ou de la scénographie reste à la charge des compagnies.

- Le mercredi 22 juillet sera consacré aux répétitions générales (aussi bien pour les spectacles de jour que de nuit). Des créneaux de répétitions seront attribués à chaque compagnie.
- Un régisseur ou une régisseuse de site sera votre référent, son contact vous sera communiqué à votre arrivée. Les régisseurs sont en charge de sites, ils / elles ne peuvent être affectés spécifiquement à votre spectacle.
- Un raccordement électrique sera mis à disposition au plus prêt de votre espace de jeu. La puissance sera en adéquation avec les demandes précisées lors de votre inscription et discutée avec la régie générale du festival.
- Les effets spéciaux (artifices, fumées, armes factices) doivent être déclarés au festival, au plus tard le 20 avril. Nous nous chargerons d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes. Tout oubli empêcherait l'utilisation de ces effets.
- En cas d'utilisation d'effet spéciaux (pyrotechnie, flamme..) une zone de sécurité peut être matérialisée (barrières de police ou de chantier). Vous pouvez indiquer vos besoins dans les commentaires en fin de formulaire.
- Vos besoins techniques (lests, eau, ancrages...) peuvent être préciser dans le formulaire. Les moyens alloués étant limités, il n'est parfois pas possible d'y répondre.
- Le piquetage et les ancrages au sol, les accroches (arbres, mobilier urbain, bâtit), les collages, tags, dessins ou tous autres apports sur des supports doivent faire l'objet d'une étude afin que le festival démarche pour obtenir les autorisations nécessaire. Les informations doivent nous parvenir pour le 20 avril au plus tard.
- L'installation technique se fait par la compagnie, en autonomie complète.
- Les structures provisoires démontables (OS, OP) doivent répondre à l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables.
- Il est de votre responsabilité de fournir les éléments à la constitution du dossier de sécurité organisateur. Nos équipes se chargent d'obtenir les autorisations nécessaires à l'implantation et missionne un technicien compétent pour les vérifications quotidiennes.

Consulter l'Arrêté du 25 juillet 2022

ACCUEIL LOGISTIQUE

- 1 repas par jour (midi ou soir) par membre de la compagnie. Une seule personne (administrative / production / diffusion) est prise en charge par équipe.
- Prise en charge des droits d'auteurs pour les sociétés civiles SACD et SACEM uniquement. Les autres droits d'auteur ne sont pas pris en charge.
- Des espaces d'accueil collectifs (de type gymnases ou barnums) sont mis en place pour répondre au besoin de loges sur quelques points de la ville.
- Envoi du fichier des professionnels / professionnelles (quelques semaines en amont et à l'issue du festival).

COMMUNICATION

Le pôle communication du festival assure la promotion des spectacles à travers différents :
- la Revue des compagnies (présentation des spectacles)
- le Guide du festival (détail des horaires et lieux de jeu des spectacles, sur toute la durée du festival)
- le site internet (présentation du spectacle et de la compagnie)
- le lien avec la presse selon les demandes des journalistes

NB - Afin de pouvoir apparaître sur ces différents supports, merci de bien vouloir respecter les délais de transmission des informations.

Quelques conseils pour bien préparer ta candidature :

- L'envoi du dossier par mail n'est pas nécessaire. Nous étudions toutes les candidatures sans distinction.
- Les liens téléchargeables pour les vidéos avec une durée de téléchargement limitée ne sont pas compatibles avec le calendrier de l'étude des dossiers, merci de privilégier des liens vidéos.
- La proposition d'hébergement est réduite durant le festival. De notre côté, nous essayons de trouver des hébergements chez l'habitant/l'habitante, néanmoins l'offre reste minime par rapport à la demande des compagnies. Nous vous conseillons de réserver votre logement avant même de recevoir les réponses (en cas de non sélection, l'annulation est toujours possible ou de louer à des compagnies sélectionnées). Lors de votre sélection, une liste d'hôtels partenaires vous sera également fournie.

CHALON DANS LA RUE

Centre National des Arts de la Rue
et de l'Espace Public

Lucile CHESNAIS SLOOTMAN
Responsable de la coordination de la *Sélection Off et des Lieux de Convivialité*
selection.off@chalondanslarue.com

Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public
52, quai Saint-Cosme - 71100 Chalon-sur-Saône
www.chalondanslarue.com
Chalon dans la rue